

POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS

Comité syndical n°16

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
du 22 juin 2017 – 18h30**

CC Val de Gray – Salle du Conseil

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 31 mai 2017

2-Fonctionnement du PETR

- Conférence des Maires 2017.

3-Pays Graylois

- Contrat de ruralité : point sur les actions 2017 présentées,
- Plan Climat :
 - Lancement d'un appel à candidatures sur les chaufferies-bois,
 - Audits énergétiques : état d'avancement de l'action,
 - Actions Class'Énergie et Familles à énergie positive : proposition de reconduction des actions pour la période 2017-2018.

4-SCoT Graylois

- Complément de la délibération prise en 2014 : prescription du SCoT et modalités de concertation,
- Etat d'avancement général de la démarche et calendrier des prochaines réunions,
- Elaboration du SRADDET régional : point d'information.

5-Questions diverses

L'an deux mille dix-sept, le 22 juin à 18 heures 30, le comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Graylois s'est tenu dans la salle du Conseil de la CC Val de Gray, après convocation légale adressée aux membres le 14 juin 2017.

Délégués titulaires présents : ABBEY Serge, BLINETTE Alain, CHAUSSE Jean-Pierre, CHAVECA Joseph, FLÉTY Anne-Laure, GAUTHIER Claudie, HENNING Frederick, LAVOYE Patrice, LOUVOT Jean-Pierre, PAILLARD Claude, PATE Pierre, RENEVIER Michel, SAVIN Thierry, TODESCHINI Agnès.

Était porteur d'un pouvoir : CHAUSSE Jean-Pierre pour MILESI Nicole, LAVOYE Patrice pour ALLIOT Michel, PATE Pierre pour GRANTE Dominique, RENEVIER Michel pour CLEMENT Christelle.

Délégués suppléants présents : CHAPUIS Alain, COCUSSE Colette, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, MEULLE Maurice.

Autres présents : BARON Laurence, DEPRIESTER Emmanuel, DESCHAMPS Stéphanie, OVIGNE Sophie (équipe technique).

Le président du PETR, Frederick HENNING, après avoir accueilli l'ensemble des membres du comité syndical et vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Jean-Pierre LOUVOT est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

1-Approbation du compte-rendu du comité syndical du 31/05/17

Le président annonce aux délégués qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion, le compte-rendu de la séance du comité syndical du 31 mai dernier. Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document.

Sans observation émise, le président propose de valider le document.

➔ Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 31 mai 2017.

2-Fonctionnement du PETR

■ Conférence des Maires 2017

Le président rappelle que la Conférence des Maires aura lieu le mercredi 19 juillet 2017 à 20h à l'Espace Festi'Val.

Un email d'information a d'ores et déjà été envoyé aux 115 maires, présidents d'EPCI, conseillers départementaux et/ou régionaux, au conseil de développement ainsi qu'à la presse locale.

Les courriers d'invitation seront envoyés par email début juillet. Le programme est en cours d'élaboration.

➔ Le comité syndical prend note de cette information.

3-Pays Graylois

■ Contrat de ruralité : point sur les actions 2017 présentées

Le président annonce que la date de signature du Contrat de ruralité, initialement prévue le 27 juin en préfecture est repoussée au 12 juillet.

Laurence BARON précise que pour l'année 2017, 21 fiches-actions ont été présentées aux services de l'Etat. Sur ces 21 actions :

- 19 relèvent de l'axe « accès aux services et aux soins »,
- 1 relève de l'axe « revitalisation des bourgs-centres »,
- 1 relève de l'axe « attractivité du territoire ».

Les fiches-actions sont en cours d'examen par les services de l'Etat qui flècheront le (ou les) dispositif(s) de l'Etat auxquels les projets seront éligibles (Contrat de Ruralité, DETR, FSIL...).

➔ Le comité syndical prend note de cette information.

■ Plan Climat Energie Territorial

1-Lancement d'un appel à candidature sur les chaufferies-bois

Emmanuel DEPRIESTER explique que suite à l'étude PAT menée en 2016 et plus généralement dans le cadre de sa démarche de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables, le PETR du Pays Graylois souhaite inciter les maîtres d'ouvrages et gestionnaires de bâtiments publics à s'orienter vers l'utilisation du bois-énergie.

Dans cette optique, un programme d'actions basé sur le soutien aux études et aux outils d'aide à la décision a été lancé.

Le Pays Graylois propose aujourd'hui de coordonner pour le compte des collectivités de son périmètre un groupement de commandes d'études de faisabilité «chaufferies au bois».

À ce titre, un appel à candidature va être lancé afin d'identifier et d'accompagner les collectivités qui s'interrogent sur la mise en place d'une telle chaufferie, avec ou sans réseau de chaleur.

Joseph CHAVECA demande si les porteurs privés seront éligibles.

Emmanuel DEPRIESTER lui explique que c'est possible uniquement si la maîtrise d'œuvre du projet est portée par une collectivité.

→ Le comité syndical prend note de cette information.

2-Audits énergétiques : état d'avancement de l'action

Emmanuel DEPRIESTER indique que le bureau d'études S2E, missionné fin 2016 pour la réalisation de cette opération, respecte pour l'heure le calendrier prévu.

A ce jour S2E a :

- réalisé 29 visites sur les 33 bâtiments à auditer (répartis sur 15 collectivités),
- rédigé et envoyé 12 rapports sur 33,
- effectué 3 réunions de restitution (Germigney, Dampierre-sur-Salon et Broye-Aubigny-Montseugny).

Claude PAILLARD demande si, suite aux préconisations, une mise en œuvre des travaux est prévue par les collectivités.

Emmanuel DEPRIESTER annonce que le SIED 70 réfléchit actuellement à la mise en place d'une aide aux travaux sur le patrimoine public, conditionnée à la réalisation d'un audit et au financement d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP).

→ Le comité syndical prend note de cette information.

3-Actions Class'Energie et Familles à énergie positive : proposition de reconduction des actions pour la période 2017-2018

Emmanuel DEPRIESTER effectue un bilan des deux actions pour la période 2016-2017 (voir en pièce jointe) et explique que les Pays Vesoul-Val de Saône et les PETR des Vosges Saônoises et Graylois souhaitent reconduire les défis « Familles à énergie positive » et « Class'Energie » pour la période 2017-2018.

Le président présente les coûts estimatifs des deux actions pour la période 2017-2018 :

Défi « Familles à énergie positive » (FAEP)

Coût global identique à celui de 2016, soit 7.000 euros. L'action est éligible à l'enveloppe « Territoires à Energie Positive pour la croissance verte (TEPcv) » à hauteur de 80%.

Il propose la reconduction de l'action avec le plan de financement prévisionnel suivant :

- | | |
|--------------------------------|----------------|
| • TEPcv (80%) : | 5.600 € |
| • Autofinancement PETR (20%) : | 1.400 € |
| TOTAL : | 7.000 € |

Défi « Class'Energie »

Coût global prévisionnel : 13.405 euros.

L'action est éligible à l'enveloppe « Territoires à Energie Positive pour la croissance verte (TEPcv) » à hauteur de 80%.

Il propose la reconduction de l'action avec le plan de financement prévisionnel suivant :

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| • TEPcv (80%) : | 10.724 € |
| • Autofinancement PETR (20%) : | 2.681 € |
| TOTAL : | 13.405 € |

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **valide la reconduction des défis « Familles à énergie positive » et « Class'Energie » pour une édition 2017-2018, en partenariat avec le Pays Vesoul-Val de Saône et le PETR des Vosges Saônoises,**
- **approuve les plans de financement prévisionnels proposés,**
- **autorise le président à solliciter le financeur mentionné ci-dessus,**
- **dît que les dépenses liées à la mise en œuvre de ces actions sont inscrites au budget primitif 2017,**
- **valide le fait que le PETR prendra en charge la différence en cas de désistement du financeur ou d'un financement moindre que prévu,**
- **autorise le président (ou son représentant) à signer les documents nécessaires à l'engagement des deux opérations.**

4-SCoT Graylois

■ Prescription du SCoT et modalités de concertation : complément de la délibération prise en 2014 par l'ex syndicat mixte du SCoT Graylois

Le président rappelle que l'ex syndicat mixte du SCoT Graylois a délibéré en mars 2014 pour définir les objectifs poursuivis et les modalités de concertation du futur SCoT Graylois.

En 2016 le PETR a missionné le cabinet Lexcap pour l'assistance juridique du SCoT. Après relecture de la délibération du 10 mars 2014, ce dernier a émis deux observations :

- les modalités de concertation sont assez succinctes et il conviendrait de les préciser,
- le comité syndical a simplement émis un avis favorable sur l'engagement de la concertation et sur l'approbation des principes et des modalités de cette concertation. Or il conviendrait mieux d'indiquer que le comité syndical « décide de l'élaboration du SCoT et approuve les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation ».

Afin de tenir compte de ces remarques, un complément de la délibération initiale est proposé et soumis au vote du comité syndical (voir en annexe).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **confirme la décision d'élaborer le SCoT Graylois,**
- **approuve les objectifs poursuivis,**
- **approuve les principes et les modalités de concertation avec la population pour l'élaboration du SCoT Graylois, tels que proposés dans le projet de délibération présenté.**

■ Etat d'avancement de la démarche, et calendrier des prochaines réunions

Le président annonce que la phase de diagnostic s'achève et que plusieurs présentations sont prévues :

- les 26, 27 et 28 juin : ateliers territoriaux dans les communautés de communes,
- en septembre (date à définir) : réunion des Personnes Publiques Associées (PPA),
- le 19 octobre : réunion publique à l'espace Festi'Val.

Ces rencontres seront l'occasion de valider le diagnostic et de débiter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables dès le dernier trimestre 2017.

Il présente ensuite avec Stéphanie DESCHAMPS la 2^{ème} version du projet d'armature urbaine du territoire, corrigé suite aux remarques émises lors de l'atelier thématique du 13 avril et du COPIL du 14 juin.

➔ De nouvelles remarques étant à nouveau émises, il est proposé d'attendre que les ateliers territoriaux soient passés pour élaborer une version 3 de l'armature urbaine.

■ **Elaboration du SRADDET régional : point d'information**

Stéphanie DESCHAMPS rappelle que :

- le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) permet aux Régions de fixer des grandes orientations à l'échelle de leur territoire. Créé par la loi NOTRe, ce nouveau schéma deviendra l'outil principal régional en matière d'aménagement du territoire et de développement durable.
- la Région Bourgogne-Franche-Comté a lancé début 2017 la démarche d'élaboration de son schéma.
- le futur SCoT Graylois devant être compatible avec le SRADDET, le PETR est associé de plein droit à la démarche, dans le cadre de la concertation liée à ce schéma. Différents ateliers de travail vont avoir lieu dans les semaines à venir.

Laurence BARON ajoute que les Pays Vesoul-Val de Saône, des Vosges Saônoises et Graylois, associés via une convention de partenariat Inter-SCoT, participent aux groupes de travail afin de représenter leurs territoires et plus généralement le département haut-saônois.

➔ Le comité syndical prend note de cette information.

5-Informations et questions diverses

■ **Présentation de la nouvelle politique régionale 2018-2020 en faveur des Pays**

Le président indique qu'une réunion à destination des territoires de projets est organisée à Dijon le mercredi 28 juin après-midi.

Le PETR y sera représenté par Patrice Lavoye, Laurence Baron et lui-même.

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions qu'elle désire aborder au cours de ce comité syndical. Tous les points ayant été abordés, le président remercie les participants et clôt la séance à 19h45.